

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{ER} JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, au siège social,

Monsieur Cédric DELAYEN.

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10.00 € composant le capital de la SARLU
3D TERRASSEMENT.

Associé unique et seul gérant de ladite société,

Est présente Madame Delphine DELAYEN, cogérante pressentie.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un cogérant,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vu des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de cogérant, **à compter du 1^{er} juillet 2026** et pour une **durée indéterminée** :

Madame Delphine DELAYEN
Née le 14 mai 1979 à SENLIS (60).
De nationalité Française,

A ce présente et intervenant, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef, aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Madame Delphine DELAYEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

CD

DEUXIEME DECISION

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

La gérance de la Société est exercée sans limitation de durée par :

Monsieur Cédric DELAYEN
Né le 1^{er} janvier 1977 à Senlis (60).
De nationalité Française

Madame Delphine DELAYEN
Née le 14 mai 1979 à Senlis (60).
De nationalité Française

Les alinéas suivants demeurent inchangés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au Cabinet d'expertise comptable AL.FX.CO. sis 16 Avenue de Bergoïde - 60 550 VERNEUIL EN HALATTE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

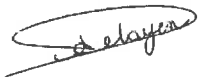
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par :

M. Cédric DELAYEN
Cogérant et associé unique



Mme Delphine DELAYEN
Cogérante (*)

Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérante.



(*) Il a précédé la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de cogérante ».

cd